

Conseil des aînés

RAPPORT ANNUEL

**DE GESTION
2004-2005**

Rapport annuel de gestion
2004-2005

Conseil des aînés

Le contenu de ce rapport a été rédigé par le bureau du Conseil des aînés.

Note: Le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Cette édition a été produite par :
Les Publications du Québec
1500D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec) G1N 2E5

Conseil des aînés
8^e étage, bureau 810
900, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 2B5

Téléphone : (418) 643-0071
Sans frais : 1 877 657-AÎNÉ
Télécopieur : (418) 643-1916
Courriel : aines@conseil-des-aines.qc.ca
Internet : www.conseil-des-aines.qc.ca

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2005
ISBN : 2-550-45338-7
ISSN : 1201-9461
© Gouvernement du Québec

M^e Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 19 de la Loi sur le Conseil des aînés et à l'article 27 de la Loi sur l'administration publique, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de gestion du Conseil des aînés pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2005.

Ce rapport rend compte des activités du Conseil pour l'exercice 2004-2005.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine,

Carole Théberge

Québec, septembre 2005

Madame Carole Théberge
Ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine
425, rue Saint-Amable, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Madame la Ministre,

C'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel de gestion du Conseil des aînés pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 2005. Ce rapport annuel de gestion rend compte de l'ensemble des activités du Conseil.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Georges Lalande

Québec, septembre 2005

Table des matières

Déclaration du président du Conseil des aînés	IX
Rapport de validation du vérificateur interne	XI
Mot du président du Conseil des aînés.	XIII
<hr/>	
CHAPITRE 1 Le Conseil des aînés	1
Composition du Conseil	1
Philosophie d'action.	3
<hr/>	
CHAPITRE 2 Le suivi de la planification stratégique 2001-2004	5
Faits saillants	5
Orientations et axes d'intervention	5
Orientation 1 : Accentuer les moyens de sensibilisation des ministères et des organismes gouvernementaux relativement à l'amélioration de la qualité de vie des aînés par la diffusion des travaux du Conseil des aînés.	5
Orientation 2 : Intensifier la concertation avec les partenaires	7
Orientation 3 : Maximiser le rayonnement du Conseil des aînés	8
<hr/>	
CHAPITRE 3 L'utilisation des ressources	11
Ressources humaines	11
Ressources budgétaires et financières	11
<hr/>	
CHAPITRE 4 Les autres exigences	13
<hr/>	
Publications 2004-2005	15

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DES AÎNÉS


Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport relevaient de ma responsabilité au 31 mars 2005. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et l'intégrité des données ainsi que sur la fiabilité des résultats et des contrôles afférents qui sont présentés au regard des orientations approuvées par le Conseil des aînés.

Le Rapport annuel de gestion 2004-2005 du Conseil des aînés :

- décrit fidèlement la mission et les mandats;
- présente les orientations de la planification stratégique 2001-2004 ainsi que les résultats obtenus au cours de l'année 2004-2005;
- couvre l'ensemble des activités du Conseil;
- présente des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2005.

Le président du Conseil des aînés,



Georges Lalande

Québec, septembre 2005

RAPPORT DE VALIDATION DU VÉRIFICATEUR INTERNE

Monsieur Georges Lalande
Président
Conseil des aînés
900, boulevard René-Lévesque Est
8^e étage, bureau 810
Québec (Québec) G1R 2B5

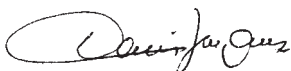
Monsieur,

Nous avons procédé à l'examen des résultats relatifs aux orientations annoncées dans la planification stratégique 2001-2004.

Le président du Conseil des aînés a la responsabilité de s'assurer de l'exactitude et de l'intégralité de l'information présentée dans le rapport annuel de gestion. Notre responsabilité consiste à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à faire des calculs et à susciter des discussions portant sur l'information qui nous a été fournie par le Conseil. Ces travaux sont effectués conformément aux normes professionnelles de l'Institut des vérificateurs internes et s'inspirent de celles régissant les missions d'examen de l'Institut canadien des comptables agréés.

Au cours de notre mission d'examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

Le vérificateur interne,



Denis Jacques

Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Québec, octobre 2005

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DES AÎNÉS

L'année 2004-2005 a été marquée par des changements importants au Conseil des aînés. Plusieurs membres, dont les mandats étaient terminés, ont été remplacés. C'est ainsi que six nouveaux membres ont fait leur entrée au Conseil en novembre 2004. Trois nominations demeurent encore à venir. J'ai moi-même été nommé à la tête du Conseil pour un mandat de cinq ans, en remplacement de madame Hélène Wavroch, qui a passé six années à ce poste. Je profite de l'occasion pour remercier madame Wavroch et tous les membres sortants du Conseil pour leur importante contribution à la destinée du Conseil et, surtout, à l'amélioration de la condition des aînés au Québec.

Au début de l'année 2004-2005, le Conseil était sous la responsabilité du ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Philippe Couillard. Par la suite, il est passé sous la responsabilité de madame Carole Théberge, alors ministre responsable de la Famille et des Aînés. En février 2005, madame Théberge était nommée ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. C'est la première fois que le dossier des aînés se retrouve sous une juridiction ministérielle, ce qui ne peut qu'être positif pour les aînés.

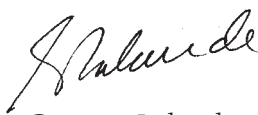
Pour ma part, j'ai rencontré des aînés de l'ensemble du territoire québécois et j'ai pu me familiariser avec leurs préoccupations et leurs attentes à titre de président de l'équipe de travail mise sur pied par la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine pour effectuer une consultation sur une pleine participation des aînés au développement de la société.

Au cours de l'année 2004-2005, le Conseil a poursuivi des actions en lien avec son mandat, telles que des interventions lors de commissions parlementaires, des participations au sein de comités gouvernementaux ou externes, la rédaction de guides d'information à l'intention des aînés et de leurs proches ainsi que la production d'avis et de mémoires.

En novembre 2004, le Conseil a déposé à l'Assemblée nationale le Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés 1999-2004, tel que l'exigent les articles 20 et 21 de la Loi. Ce rapport doit être étudié par la Commission de la culture à une date qui sera fixée ultérieurement. Essentiellement, l'étude du rapport sur la mise en œuvre de la Loi vise à répondre à la question : « Doit-on reconduire cette loi? »

La nomination d'une ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine ainsi que la nomination de nouveaux membres et d'un président sont susceptibles de favoriser un nouvel essor du dossier des aînés. Compte tenu du vieillissement rapide de la population et de l'augmentation du nombre de personnes âgées, une telle orientation apparaît essentielle.

Le président,



Georges Lalande

Le Conseil des aînés

Le Conseil des aînés a été institué en vertu de l'article 1 de la Loi sur le Conseil des aînés (L.R.Q., c. C-57.01), sanctionnée le 22 décembre 1992. Sa mission est de promouvoir les droits des aînés, leurs intérêts et leur participation à la vie collective ainsi que de conseiller la ministre responsable des aînés sur toute question concernant les personnes âgées, notamment en ce qui a trait à la solidarité entre les générations, à l'ouverture au pluralisme et au rapprochement interculturel.

Composition du Conseil

Le Conseil des aînés est composé de dix-neuf membres, dont douze ont droit de vote. Les membres du Conseil sont choisis pour leur intérêt envers les personnes âgées et de façon à refléter la composition de la société québécoise. Ils sont nommés par le gouvernement, sur la recommandation de la ministre responsable de l'application de la Loi, après consultation des organismes d'aînés. Les membres du Conseil ayant droit de vote sont nommés pour trois ans. Leur mandat, de même que celui du président, ne peut être renouvelé qu'une seule fois. Le président, pour sa part, est nommé pour un mandat de cinq ans.

Tel que la Loi le prévoit, le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, le sous-ministre de la Justice, le sous-ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, le sous-ministre des Transports, le sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la sous-ministre associée chargée du Secrétariat à la condition féminine et le président de la Société d'habitation du Québec, ou leurs délégués, sont aussi membres du Conseil mais n'ont pas droit de vote.

Au 31 mars 2005, le Conseil se composait des membres suivants :

Georges Lalande (2004-2009)

Président

M^e Georges Lalande a d'abord fait des études en ingénierie, suivies d'études en droit. Il est membre du Barreau du Québec depuis 1974. Après quelques années de travail dans le domaine de l'ingénierie, il commence en 1973 une carrière dans l'administration publique du Québec. Il a occupé de nombreux postes dans la haute fonction publique québécoise à l'intérieur de différents ministères et organismes dont, notamment, le ministère de la Justice, la Société de l'assurance automobile (SAAQ), le Tribunal d'appel des accidents du travail, le ministère des Transports et la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ). Il a également été député provincial entre 1979 et 1981.

Jacques Demers (2004-2007)
Vice-président

De la région de Sherbrooke, monsieur Demers a d'abord poursuivi une carrière dans l'enseignement, au Québec et en Afrique. Par la suite, il a été directeur général de la FADOQ de la région de l'Estrie pendant 23 ans. Aujourd'hui, il continue d'être très impliqué auprès des aînés, souhaitant les amener à demeurer autonomes, actifs et à prendre, dans la société, la place qui leur revient.

Maurice Auger (2004-2007)

Habitant la ville de Québec, monsieur Auger a passé la majeure partie de sa vie professionnelle à la Société Radio-Canada, notamment à titre de directeur des ressources humaines. Il est actif comme bénévole depuis de nombreuses années, que ce soit à Centraide ou au Club Kinsmen. Plus récemment, il s'est impliqué auprès des personnes âgées, notamment par le biais d'Entraide Les Saules.

Jean-Paul Bordeleau (2001-2004)

Résident de Val-d'Or, monsieur Jean-Paul Bordeleau a eu plusieurs carrières. Il a travaillé comme technologue, a été membre de l'Assemblée nationale pendant dix ans, homme d'affaires propriétaire d'une entreprise, puis attaché politique. Depuis qu'il a cessé ses activités rémunérées, il s'implique dans diverses associations sans but lucratif de sa région.

Maurice Boucher (2001-2004)

Monsieur Boucher réside à Lévis. Après avoir exercé le métier de ferblantier pendant une dizaine d'années, il s'est impliqué dans la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Il a été président de la Fédération de la métallurgie CSN, puis coordonnateur des services de formation. Depuis sa retraite du syndicat, il siège au conseil d'administration de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), est président de la section de Lévis de l'AQDR et membre de la Table régionale de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches.

Claude Durand (2004-2007)

Résident de la région de Lanaudière, monsieur Durand a fait carrière au gouvernement fédéral. Depuis plus de 10 ans, il travaille comme consultant fiscal. Ses implications comme bénévole ont débuté à l'époque de ses études universitaires et se continuent depuis, et ce, dans des secteurs très variés. Il est actuellement secrétaire-trésorier de la Table régionale de concertation des aînés et aînés de Lanaudière.

René-Jean Fournier (2004-2007)

Monsieur Fournier habite la région de la Montérégie. Il a fait une carrière dans l'enseignement, d'abord comme enseignant, puis dans la direction d'écoles. Il est actuellement directeur général d'une fondation et participe aux activités de la Table régionale de concertation des aînés de la Montérégie.

Maud Malval Gilles (2004-2007)

Originaire d'Haïti, madame Malval Gilles a fait carrière comme enseignante. Dans la région de Laval, où elle réside actuellement, elle est impliquée dans des organismes communautaires qui rendent service à des personnes âgées.

Eddie McGrath (2004-2007)

Originaire du Nouveau-Brunswick, monsieur McGrath habite la région de Laval. Il est actuellement retraité du secteur de l'enseignement. Il a toujours été actif bénévolement, plus particulièrement auprès des jeunes. Ainsi, il s'est occupé d'équipes sportives, d'activités parascolaires et de jeunes en difficulté. Aujourd'hui, il s'implique auprès des plus démunis de Laval.

Richard Sarrasin (1998-2001)

Monsieur Sarrasin est décédé en décembre 2004, mais n'a pas été remplacé.

Notons que les membres dont le mandat est terminé ont continué de siéger au Conseil. Par contre, monsieur Robert Dean et madame Muguette Béchard ont remis leur démission à titre de membres du Conseil au cours de l'année 2003-2004, mais n'ont pas été remplacés.

Au 31 mars 2005, les membres d'office étaient représentés par :

Nicole Breton, ministère de la Justice;

Francine Cloutier, Société d'habitation du Québec;

Claude Martin, ministère des Transports;

Solange Matte, Secrétariat à la condition féminine;

Jean-Louis Simard, ministère de la Santé et des Services sociaux;

Françoise Vekeman, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

Louise Voyer, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Philosophie d'action

Dans le but de bien exercer son mandat et de tenir compte de la réalité des aînés, le Conseil s'est donné une philosophie d'action qui appuie sa démarche et ses interventions et oriente les recommandations qu'il émet ainsi que les activités qu'il entreprend. Les principes qui le guident sont :

- accorder une place prépondérante aux aînés et aux associations qui les représentent;
- reconnaître le potentiel des personnes âgées, l'utiliser et le mettre en valeur.

Cette nouvelle philosophie d'action enrichit les principes directeurs précédemment adoptés par le Conseil, en les précisant et les complétant.

Dans cette perspective, le Conseil continue de promouvoir une image valorisante du vieillissement, d'encourager l'engagement social des aînés ainsi que leur participation aux centres consultatifs et décisionnels, de promouvoir le respect de leur autonomie et de favoriser le maintien de leur autonomie physique, psychologique, affective et sociale tout en accordant une priorité aux plus démunis.

Le suivi de la planification stratégique 2001-2004

Faits saillants

Au cours de la dernière année, un président et six nouveaux membres ont été nommés au Conseil des aînés. À cause de ce contexte, notamment, le Conseil a prolongé d'un an l'application de sa planification stratégique 2001-2004. Ses activités de l'année 2004-2005 ont donc continué de s'inscrire à l'intérieur des orientations stratégiques 2001-2004.

Orientations et axes d'intervention

Lors de l'élaboration de la planification stratégique 2001-2004, le Conseil a identifié des orientations, des axes d'intervention et des objectifs qui lui apparaissaient importants dans la poursuite de ses travaux et de ses actions.

Orientation 1 : Accentuer les moyens de sensibilisation des ministères et des organismes gouvernementaux relativement à l'amélioration de la qualité de vie des aînés par la diffusion des travaux du Conseil des aînés

Axe d'intervention : Accroître ses interventions (comités de travail, avis, prises de position et recommandations, etc.)

Résultats Le Conseil a :

- rendu public, lors du Salon des générations de Québec en mai 2004, un guide pratique à l'intention des aînés et de leurs proches, *Vivre et vieillir en santé*.
- continué les travaux en vue de la publication d'un guide qui traitera de sujets reliés au fait de vivre et de vieillir dans sa communauté. Une version assez complète sera bientôt envoyée à des experts pour des commentaires et des suggestions.
- publié, à l'intérieur de la revue *Santé Mieux-être*, un article sur la sexualité des aînés intitulé « Cheveux gris, cœurs chauds ».
- préparé le Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés 1999-2004, tel que l'exige la Loi.

Ce rapport, qui a été déposé au président de l'Assemblée nationale en juin 2004, rappelle les principales réalisations du Conseil au cours des cinq dernières années. Il fait état des différentes prises de position du

Conseil, tant par ses avis que par ses mémoires et présences lors de commissions parlementaires. Le Rapport fait également part des liens développés par le Conseil avec des organismes d'aînés et, plus particulièrement, avec les Tables régionales de concertation des aînés, auprès desquelles le Conseil joue un rôle d'animation et de soutien.

Le dépôt de ce rapport fait l'objet d'une consultation. La Commission de la culture, chargée de son étude, a reçu plusieurs mémoires et devrait se réunir au cours de l'automne 2005 pour entendre les organismes et personnes intéressés.

- déposé, à la Commission de la culture, un mémoire concernant le Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés 1999-2004.

Dans ce mémoire, le Conseil souhaite être en mesure d'élargir la portée de ses travaux pour y inclure plus spécifiquement la question du vieillissement, d'intensifier son rôle en matière de concertation et de promouvoir la mise en place d'un comité provincial d'éthique sur le vieillissement individuel et collectif. Il souhaite disposer des ressources nécessaires pour répondre aux exigences accrues de son mandat qui ne pourront que découler de l'augmentation à venir du nombre de personnes âgées ainsi que de l'importance et de l'acuité des problématiques les concernant.

- présenté un mémoire à la Commission parlementaire des affaires sociales sur le projet de loi n° 83, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives.

Le Conseil s'est prononcé sur deux éléments de ce projet de loi, le mécanisme de plaintes et l'introduction d'un certificat de conformité pour les résidences privées avec services pour aînés. Pour ce qui est du mécanisme de plaintes, le Conseil est d'accord pour que celles provenant du réseau de la santé et des services sociaux soient maintenant adressées au Protecteur du citoyen, mais estime que des ressources additionnelles seront nécessaires pour répondre aux besoins.

Relativement à un éventuel certificat de conformité pour les résidences privées, le Conseil souhaite que le processus d'accréditation mis en place soit obligatoire pour toutes les résidences, et non pas facultatif. Il souhaite également que le processus d'accréditation relève d'un organisme indépendant et qu'il englobe tous les aspects pertinents, soit la qualité de vie, les soins et services ainsi que les aspects sécurité et incendie. En attendant l'adoption d'un tel processus, le Conseil propose que l'accréditation obligatoire soit temporairement confiée au programme Roses d'Or de la FADOQ - Mouvement des aînés du Québec.

- déposé un mémoire à la Commission des affaires sociales sur le projet de politique du médicament.

Dans ce mémoire, le Conseil se réjouit de la proposition visant à rendre l'accès aux médicaments gratuit pour les personnes âgées qui touchent la prestation maximale du Supplément de revenu garanti

(SRG). Il craint toutefois que les mesures proposées ne suffisent pas à empêcher l'augmentation des coûts du régime. Dans ce contexte, étendre la gratuité ou alléger les contributions des clientèles à faible revenu risque d'être impossible. Le Conseil juge également inadmissible de continuer à augmenter les primes annuelles puisque, déjà, leur niveau élevé prive une proportion d'aînés de médicaments pourtant nécessaires. Il souligne par ailleurs l'importance de sensibiliser les personnes âgées à la nécessité de discuter de leur médication avec leur médecin ou leur pharmacien et de consulter un professionnel de la santé avant de consommer un produit dit naturel.

- rédigé un avis sur l'utilisation optimale des médicaments par les aînés.

Cet avis répond à une demande du ministre de la Santé et des Services sociaux, alors ministre responsable du Conseil des aînés. Le Conseil y fait un certain nombre de recommandations, notamment que les facultés de médecine et de pharmacie intègrent une formation en matière de vieillissement individuel, qu'une formation d'appoint en gériatrie et en gérontologie soit donnée aux médecins et pharmaciens, que le ministère de la Santé et des Services sociaux revoie à la baisse les montants que doivent déboursier les aînés pour leurs médicaments, qu'une campagne de sensibilisation sur l'utilisation optimale des médicaments chez les personnes âgées soit effectuée.

- rédigé un avis sur le crédit d'impôt pour le maintien à domicile des personnes âgées.

Répondant également à une demande du ministre de la Santé et des Services sociaux, cet avis fait suite à de nombreux commentaires sur le fonctionnement de cette mesure. En effet, plusieurs personnes s'interrogent sur le fait que cette mesure est surtout utilisée par des personnes habitant une résidence privée avec services. De plus, certains gestionnaires de résidences réclament des frais parfois importants pour remplir les formulaires, encaissent les sommes avant la date prévue, exigent que les locataires utilisent leurs services pour avoir le crédit d'impôt, etc. Le Conseil a donc suggéré que cette mesure soit administrée par le biais de la déclaration de revenus, afin qu'il n'y ait pas d'intermédiaires. Il recommande également que des activités d'information soient réalisées pour accroître l'utilisation de cette mesure, notamment par les personnes habitant leur propre maison ou un appartement.

Orientation 2: Intensifier la concertation avec les partenaires

Axe d'intervention: Augmenter l'implication du Conseil auprès des organismes d'aînés et d'autres partenaires

Résultats Le Conseil a :

- participé aux travaux du comité aviseur provincial du programme Roses d'Or, sous la responsabilité de la FADOQ - Mouvement des aînés du Québec.

- fait partie du comité scientifique de la conférence internationale Vers une nouvelle perspective : Du vieillir au bien vieillir, tenue en octobre 2004 et organisée par le CLSC René-Cassin et la Fédération internationale du vieillissement (FIV).
- participé au suivi des projets de recherche financés par différents partenaires gouvernementaux dans le cadre des actions concertées « Vieillesse de la population et ses impacts économiques et socio-démographiques » et « Les déterminants de la santé financière à la retraite ».
- donné une formation à l'intérieur d'un programme-réseau de formation interdisciplinaire en recherche sur la santé et le vieillissement (FORMSAV), regroupant trois milieux francophones universitaires à la recherche sur le vieillissement. Le Conseil a donné, à deux reprises, un atelier d'une journée intitulé Vieillesse : enjeux sociaux et de santé, qui constitue le seul atelier obligatoire pour tous les étudiants.
- collaboré aux travaux des Tables régionales de concertation des aînés.

Le Conseil a continué à animer les Tables et à les soutenir dans leurs actions. Ainsi, il a tenu deux rencontres avec les présidents des Tables, l'une au printemps 2004, l'autre à l'automne 2004. De plus, le Conseil a soutenu les présidents des Tables en leur fournissant de la documentation, en suivant la progression de leurs démarches et en favorisant leurs échanges. Le Conseil a également participé aux travaux du comité exécutif de la Conférence des Tables, laquelle fut créée en novembre 2004.

Orientation 3: Maximiser le rayonnement du Conseil des aînés

Axe d'intervention: Faire connaître les travaux du Conseil et promouvoir une image valorisante du vieillissement

Résultats Le Conseil a :

- réalisé un bulletin d'information, en juin 2004, diffusé à quelque 3 000 exemplaires.
- réalisé des activités dans le cadre de la Journée internationale des personnes âgées, le 1^{er} octobre 2004. Ainsi, avec l'appui de diverses associations d'aînés et de Communication-Québec, environ 3 000 affiches sous le thème « L'avenir n'a pas d'âge » ont été distribuées. La Journée internationale des personnes âgées a aussi été l'occasion pour le Conseil de participer à plusieurs entrevues radiophoniques. De nombreuses activités, en lien avec cette journée, ont aussi été organisées par le milieu des aînés.
- décerné, pour une troisième année, le prix Hommage à une personne âgée, dans le cadre de la Journée internationale des personnes âgées. Les dix-sept Tables régionales de concertation des aînés ont été invitées à acheminer au Conseil le nom d'une personne âgée de leur région qui méritait d'être reconnue pour son implication auprès de ses

pairs. Un comité de sélection a étudié les candidatures reçues pour retenir celle de madame Yolande Desharnais, soumise par la Table des aînés de l'Abitibi-Témiscamingue, à qui on a décerné une plaque commémorative.

- continué à utiliser les médias afin de promouvoir les aspects positifs du vieillissement et les moyens de bien vieillir. Dans cette perspective, le Conseil a émis trois communiqués de presse faisant état de positions ou de réactions. De plus, au cours de l'exercice présent, une rencontre avec un journaliste de la presse écrite et plusieurs entrevues télévisées et radiophoniques ont permis au Conseil de présenter sa mission et ses travaux.
- participé à des activités promotionnelles entourant le lancement du guide *Vivre et vieillir en santé*.

*L'utilisation des ressources**Ressources humaines*

L'effectif du bureau du Conseil des aînés au 31 mars 2005 était le suivant :

- Georges Lalande, président, nommé en novembre 2004 pour un terme de cinq ans;
- Murielle Miller, secrétaire principale;
- Daniel Gagnon, Annie Michaud et Johanne Villeneuve, agents de recherche et de planification socio-économique;
- Monique des Rivières, en prêt de service du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le Conseil a encouragé son personnel à participer à des activités de formation afin d'assurer un maintien à jour de ses connaissances. Près de 40 journées ont été consacrées à de la formation par le personnel du Conseil.

Ressources budgétaires et financières

Les tableaux suivants représentent l'utilisation des budgets consentis au Conseil des aînés pour les années 2003-2004 et 2004-2005.

Catégories	Budget ¹	Dépenses ²	Dépenses réelles ³
	2004-2005		2003-2004
Rémunération	416 721 \$	497 487 \$	401 478 \$
Fonctionnement	167 533 \$	130 026 \$	142 727 \$
Transfert	1 000 \$		1 000 \$
Immobilisations			
Total	585 254 \$	627 513 \$	545 205 \$

¹ Selon le plan annuel de gestion des dépenses 2004-2005 du MSSS.

² Les dépenses réelles peuvent varier légèrement par rapport aux données des comptes publics en raison de certains ajustements susceptibles d'être apportés par le Contrôleur des finances avant la publication des comptes publics.

³ Selon les comptes publics 2003-2004.

Les autres exigences

Le Conseil des aînés continue de se conformer aux exigences entourant la modernisation de la fonction publique et de sa gestion.

Le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, proposé par le gouvernement, a été adopté par résolution lors d'une réunion des membres du Conseil tenue en novembre 2001. Aucun manquement à ce règlement n'a été signalé.

Le Conseil a pourvu un poste au cours de la présente année, à partir de la liste des personnes qualifiées lors des concours généraux tenus antérieurement. Relativement au programme d'accès à l'égalité, à la politique concernant la santé des personnes au travail et aux moyens pris pour l'actualiser, il convient d'indiquer que ces questions sont demeurées sous la responsabilité des ministères avec lesquels le Conseil a eu des ententes de services administratifs au cours de l'année 2004-2005.

Le Conseil s'assure que ses publications sont conformes aux exigences gouvernementales relatives à la qualité de la langue française. Il en est également ainsi du contenu de son site Internet, de ses communiqués et de ses messages téléphoniques par boîte vocale.

En ce qui concerne la protection des renseignements personnels, le Conseil, n'offrant pas de services directs à la population et n'utilisant pas de fichiers contenant des renseignements personnels, n'a pas eu à élaborer de procédures particulières à cet égard. Le Conseil n'a pas non plus eu à répondre à des demandes en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Signalons cependant que le Conseil est conscient de ces éléments et les prend en considération.

Enfin, il convient de souligner que le Conseil des aînés n'a pas fait l'objet de recommandation de la part du Vérificateur général depuis l'année 2001-2002.

Publications 2004-2005

Avis

Avis sur le crédit d'impôt pour le maintien à domicile d'une personne âgée, 2005, 11 pages.

Avis sur l'utilisation optimale des médicaments par les aînés, 2005, 11 pages.

Mémoires

Mémoire sur le projet de politique du médicament, 2005, 11 pages.

Mémoire sur le projet de loi n° 83, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, 2005, 11 pages.

Mémoire concernant le Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés, 2005, 15 pages.

Rapports

Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés 1999-2004, 2004, 42 pages.

Rapport annuel de gestion 2003-2004, Conseil des aînés, Les Publications du Québec, 2004, 19 pages.

Bulletin

Bulletin du Conseil des aînés, vol. 3, numéro 4, juin 2004, 8 pages.

Autres

Vivre et vieillir en santé, guide pratique, Les publications du Québec, Québec, 2004, 168 pages (non disponible sur Internet).

À l'exception de celle indiquée, les publications sont disponibles sur le site Internet du Conseil des aînés à l'adresse www.conseil-des-aines.qc.ca.

